



DEPARTEMENT DU DOUBS  
CANTON D'AUDEUX  
COMMUNE DE PLACEY

**Procès-verbal de la commission Sécurité routière**  
**du lundi 19 septembre 2016**

**Etaient présents:** Frédéric Reigney, Dominique Gendreau, Cédric Coquard, Gérard Pernin

**Absents:** Néant

**Invités:** Christian Saiprey, Gaëlle Bourgeois.

A 18H30, la séance a été ouverte sous la présidence de Frédéric REIGNEY,

**1er point à l'ordre du jour: Vitesse excessive aux entrées de village.**

Dans les suites de la visite de Bruno Girardet (STA), la commission décide de planifier sur le prochain exercice budgétaire la réalisation d'un plateau à l'entrée de la commune au niveau des premières maisons en venant de la déchetterie. Un accord de principe en particulier sur sa localisation a été obtenu du STA.

Concernant la seconde entrée (Lavernay), des aménagements visuels seront réalisés au niveau du panneau d'agglomération. Ces derniers seront faits en régie sous forme de plantation de végétaux ou balustrades. De plus, **sous réserve de l'accord du STA**, un rétrécissement provisoire par bornes en plastique sera réalisé, ne permettant le passage que d'un seul véhicule, prioritaire dans le sens de la sortie d'agglomération.

Enfin, un marquage central sur l'ensemble de la traversée de commune sera envisagé, selon chiffrage.

Concernant la rue du centre, suite à l'aménagement de la place de la Gourlotte qui a amélioré la visibilité, la vitesse élevée de certains automobilistes reste un problème. La commission suggère l'installation d'un coussin Berlinois dans le bas de la rue du centre (au niveau de la soue).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19h30.

Le Maire  
Frédéric REIGNEY

